



Déclaration d'activité N °: 42-68-01532-68

## BULLETIN D'INSCRIPTION

## CONVENTION DE FORMATION SIMPLIFIEE

Entre les soussignés :  
Le Groupement des Métiers de l'Hôtellerie Restauration du Haut Rhin représenté par :  
Monsieur Christophe GUILLO, Directeur.

Et

**Veillez compléter le bulletin avec Noms et Prénoms en lettres majuscules, merci !!**

L'entreprise : \_\_\_\_\_ Code APE – NAF : \_\_\_\_\_  
Siret: \_\_\_\_\_ Rest. Traditionnelle  / Rest. Rapide   
Cafétéria ...Autres   
Rue : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_  
Représentant : \_\_\_\_\_ Nombre de participants : \_\_\_\_\_  
Nom(s) et Prénom(s) : \_\_\_\_\_ Date de Naiss. \_\_\_\_\_ Fonction(s) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Est conclue la convention suivante en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant sur l'organisation de la Formation Professionnelle Continue dans le cadre de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie.

Le Centre de Formation Continue des Métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration du Haut Rhin organise l'action de formation :

### Intitulé du stage : Appliquer au Quotidien la convention collective HCR

Dates : Lundi 18 octobre 2021 Durée : 7 Heures 1 Jour  
Coût du stage : \_\_\_\_\_ 390 € HT par personne x \_\_\_\_\_ personne(s) \_\_\_\_\_ € HT  
Frais de dossier : \_\_\_\_\_ € HT Entreprise \_\_\_\_\_ € HT  
( 40 € HT Non Adhérent UMIH ) Total : \_\_\_\_\_ € HT  
TVA ( 20 % ) : \_\_\_\_\_ €  
Total : \_\_\_\_\_ € TTC

Lieu :

Sanction du stage : **Attestation de Stage**

1/ Si votre entreprise adhère à un Fond d'Assurance Formation ou à tout autre organisme gestionnaire des Fonds de Formation :  
Indiquez ci-dessous son nom et son adresse :

2/ L'entreprise reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de ventes (Au verso)

Fait à : \_\_\_\_\_  
L'entreprise (Signature et Cachet)

Le Directeur (Christophe GUILLO)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### INSCRIPTION

Le Bulletin d'Inscription - Convention de Formation Simplifiée GMHR du Haut Rhin permet une inscription ferme  
Le nombre de participants est limité  
Les inscriptions seront prises dans l'ordre de réception au GMHR du Haut Rhin

### TARIFS

Tous nos prix sont affichés hors taxes  
Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur

### FRAIS DE DOSSIER ANNUEL

**40 € HT** Pour les **Non -Adhérents** à l'**Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH)**

### FACTURATION - RÈGLEMENT

Le règlement de la facture est à effectuer à réception par chèque à l'ordre du GMHR du Haut Rhin  
Tout stage commencé est dû intégralement  
Les frais d'hébergement ne sont pas compris dans nos tarifs  
Une convention, les attestations et certificats de stage et la documentation sont transmis à l'entreprise à l'issus du stage

### DESISTEMENT - REPORT - ANNULATION DE STAGE

#### DESISTEMENT OU ANNULATION sur l'initiative de l'entreprise

Toute annulation ou report de stage doit nous parvenir par écrit au plus tard 20 jours avant la date d'ouverture du stage

**Moins de 20 jours avant le début du stage : 25 %** du montant du stage restera acquis au GMHR du Haut Rhin  
A titre de dédommagement

**Moins de 15 jours avant le début du stage : 50 %** du montant du stage restera acquis au GMHR du Haut Rhin  
A titre de dédommagement, sauf cas de force majeure

Pour tout désistement intervenant **moins de 10 jours avant le début du stage**, ainsi que toute interruption en cours de session  
La **totalité** du prix du stage sera exigé

L'entreprise a la possibilité jusqu'à l'ouverture du stage de remplacer un stagiaire défaillant par un autre  
Le client ayant une convention avec un organisme financeur s'engage à nous communiquer les modalités d'exécution  
De la dite convention ainsi que les coordonnées de l'organisme

#### REPORT OU ANNULATION sur l'initiative du GMHR du Haut Rhin

Le GMHR du haut Rhin se réserve le droit, en cas de faible participation ou en cas de force majeure,  
De reporter ou d'annuler toute session de formation

En cas de report les dédommagements prévus en cas de désistement ou d'annulation sur l'initiative de l'entreprise  
Ne s'appliquent pas.

### LITIGES

Pour tout litige, seul le tribunal de COLMAR est compétent.

### INSCRIPTIONS – RENSEIGNEMENTS

**Valérie HERTZOG** - Assistante Administrative et Commerciale

UMIH du haut Rhin

5 Rue de la Gare - 68000 COLMAR

Tél. : 03 89 30 80 00 - Fax 03 89 30 80 01

Courriel : [vhertzog@gmhr-hautrhin.com](mailto:vhertzog@gmhr-hautrhin.com)

Site INTERNET : [www.gmhr-hautrhin.com](http://www.gmhr-hautrhin.com)